

Établissement public, la Chambre d'Agriculture du Cantal est une assemblée professionnelle, élue au suffrage universel, par tous les acteurs de l'agriculture. Les 45 membres représentent les exploitants agricoles, les salariés, les propriétaires, les anciens exploitants ainsi que les coopératives, le Crédit Agricole, la Mutualité, les syndicats et le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière.

Une expertise pour préparer l'avenir : représentant les intérêts agricoles auprès des Pouvoirs Publics et des collectivités locales, la Chambre d'Agriculture du Cantal intervient dans toutes les grandes décisions qui orientent la vie du département. Avec ses services, elle est une instance de réflexion et de propositions sur les orientations et les priorités de l'agriculture et de l'économie du Cantal.

Des compétences au service de tous : la Chambre d'Agriculture du Cantal est aussi une équipe de techniciens et d'ingénieurs, des spécialistes du conseil . Forts de leur expérience et de leur complémentarité, ils mettent leur énergie au service de ceux qui veulent conduire au mieux leur exploitation et réussir leurs projets de développement.

En liaison étroite avec la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne et l'Assemblée Permanente de Chambres d'Agriculture, la Chambre d'Agriculture du Cantal participe pleinement au réseau des Chambres d'Agriculture.



La C A 15

 [Historique](#)

 [Qui sommes nous ?](#)

 [Organisation](#)

 [Les élus](#)

 [Notre code d'éthique](#)

Liens utiles

- [Agri 15](#)
- [APCA](#)
- [Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne](#)
- [L'Agronaute](#)